

Image not found or type unknown



droit : captage source eau.

Par **piannonay**, le **14/03/2010** à **10:24**

bonjour.

la source qui alimente ma maison ne coule plus. je pensai que le captage était sur mon terrain , mais des conduits souterrain très anciens vont en direction d'une terre d'un voisin. quels sont mes droit pour retrouver le captage et le réparer . ou trouver des archives concernant cette source. sur l'acte de vente il est stipulé: alimenté par une source mais pas plus de précisions.

merci

Par **ALLERY**, le **11/08/2011** à **15:30**

Bonjour,
Etes-vous sur la commune de Vocance ?